

## RÈGLEMENT TRAIL DES TORES

Ce règlement est valable à la fois pour le **parcours de 23 km et de 8 km**.

Ces courses se déroulent à 95% sur des chemins ou des sentiers qui traversent les forêts de Gespunsart et Neufmanil et Nouzonville.

**Il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.**

### 1-Déroulement de l'événement

#### **Informations générales :**

Le club ACGN organise le lundi 8 mai 2023 la 2ème édition du trail des Torés.

Cet événement comporte **2 épreuves chronométrées** :

- un trail de 23 km pour 1000 m d+
- une course nature de 8 km pour 330 m d+

**Le départ et l'arrivée** auront lieu près de l'usine Degembes à Gespunsart.

#### **Horaires :**

<b>7h30-8h50</b>	Retraits des dossards 23 km
<b>8h55</b>	Briefing course 23 km sur ligne de départ
<b>9h00</b>	Départ 23 km et de la marche
<b>9h00-9h50</b>	Retraits des dossards 8 km
<b>9h55</b>	Briefing course 8 km
<b>10h00</b>	Départ 8 km
<b>13h00</b>	Remise des prix et tombola

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, état du terrain, autorisations...)

### 2-Inscriptions

Les inscriptions se font à partir du site internet [www.ledossard.com](http://www.ledossard.com) jusqu'au 6 mai 2023 à 23h59.

**Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.**

#### **Droits d'engagement :**

TRAIL 23 km : 18€ ou 20€ sur place

Course nature 8 km : 10€ ou 12€ sur place

Marche non chronométrée : 2 euros.

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** présenter ou télécharger en ligne :

- Soit pour les coureurs licenciés : la licence FFA
- Soit pour les coureurs non licenciés ou étrangers : Un certificat médical de moins d'un an

comportant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat.

**Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des Fêtes de Gespunsart le jour de la course (39/41 rue de la gare 08700 Gespunsart).**

**Les dossards sont réutilisables, chaque concurrent se doit de rendre immédiatement son dossard à l'arrivée sous peine de disqualification.**

**Pour retirer son dossard, chaque participant doit vérifier que son certificat médical ou sa licence a bien été validé en ligne par l'organisateur. A défaut, il devra être présenté le jour du retrait des dossards.**

**PAS DE CERTIFICAT ou LICENCE = PAS DE DOSSARD**

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire, le coureur est susceptible d'être disqualifié.

#### **Assurance :**

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trail.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

**Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.**

#### **Remboursement :**

Aucun remboursement ne sera effectué :

- En cas de non présentation de justificatif médical attestant de l'aptitude de la pratique de la course à pied en compétition
- En cas de non-participation quelle qu'en soit la raison

#### **3-Parcours**

##### **Carte**

les parcours sont disponibles sur le site : [www.acgn.fr](http://www.acgn.fr)

**Cependant des modifications mineures pourront être opérées si besoin.**

**Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre**

**aux concurrents de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise.**

Le chronométrage et les classements sont effectués par un logiciel de classement (**ultratiming**), les pointages sont réalisés manuellement par un opérateur assisté d'une équipe.

### **Contrôles**

Un contrôle antidopage pourra être effectué. A ce titre, un espace dédié sur le lieu d'arrivée sera mis à disposition en cas de contrôle.

### **Signaleurs**

Des bénévoles assureront la sécurité du parcours. Des signaleurs sont répartis sur le tracé. Les coureurs devront signaler tout problème de course dont ils pourraient avoir connaissance.

### **Ravitaillements**

Course nature de 8 km : ravitaillement liquide et solide au 5<sup>ème</sup> kilomètre.

Parcours de 23 km : ravitaillement solide et liquide au 14.5<sup>ème</sup> kilomètre.

**ATTENTION pas de gobelets, uniquement remplissage de vos contenants.**

Un ravitaillement solide et liquide sera mis en place à l'arrivée.

*Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée. Tous les gobelets utilisés lors de l'événement sont des gobelets compostables, des bacs ou sacs seront à disposition pour les déposer. Ils seront par la suite acheminés vers un composteur industriel.*

### **Equipements conseillés**

Le Trail des Torés exige de la part de chaque participant la capacité à s'adapter aux conditions d'une course à pied en compétition se déroulant dans un environnement naturel, dans un esprit de responsabilité.

De ce fait, l'organisation recommande vivement aux concurrents de se munir de :

- barres énergétiques ou de gels de leur choix.
- d'un minimum de 0,5L d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc...)

**Les bâtons sont autorisés**

### **Abandon**

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et rendront leur dossard au PC arrivée de la course. Il sera mis hors course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

### **Assistance médicale**

Une équipe médicale composée d'une ambulance et d'une ou plusieurs infirmières diplômées sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

### **Sécurité**

- Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.
- L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

- Des signaleurs sont disposés en différents endroits du parcours (traversée de route, croisements, changements de direction).
- Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation.
- Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

### **4-Après-course & Récompenses**

- **Vestiaires et WC disponibles sur le lieu de départ et d'arrivée.**
- **Tombola après remise des prix**

### **Classement et dotation**

Parcours du 23 km

Récompense pour les 3 premiers masculins (trophée en bois et paniers garnis) et les 3 premières féminines (trophée en bois et paniers garnis), ainsi que le premier de chaque catégorie sans cumulation.

Parcours du 8 km pour les 3 premiers masculins (coupes et paniers garnis) et les 3 premières féminines (coupes et paniers garnis), ainsi que le premier de chaque catégorie sans cumulation.

### **5-Règles de bonne conduite**

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- ne pas s'écarter des parcours.
- Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

**Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :**

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

#### **6-Annulation**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ou alertes météo ...). En cas d'annulation du club organisateur, il y aura un remboursement.

#### **7-Medias & données personnelles**

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

**Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur.**

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés », l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr).

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par **ACGN** pour les **inscriptions du trail des Torés**.

Elles sont conservées **jusqu'au jour de la course** et sont destinées à **l'association ACGN**.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

**[ac.gespunsart.neufmanil@gmail.com](mailto:ac.gespunsart.neufmanil@gmail.com)**